



**Syndicat National des Agents
des Douanes C.G.T.**
Section de Lille-DNRFP-Valenciennes

Les élections de la Masse du 20 mai prochain.

La CGT attire l'attention de tous les agents sur l'enjeu essentiel de ces élections pour préserver les logements sociaux dont ils peuvent bénéficier en tant qu'actifs mais aussi retraités, veufs ou veuves. Ces logements sont gérés par l'EPA MASSE et indirectement par l'État par le biais de subventions accordées mais qui n'ont cessé de diminuer et de le fragiliser.

En raison des décisions politiques des différents gouvernements visant à démanteler toute institution à vocation sociale, l'administration applique sans état d'âme cette logique de désengagement de l'État, même aux dépens de ses agents. En effet, il est clair que notre administration ne veut plus s'embarrasser à notre époque de la gestion des logements sociaux de ses propres agents.

Même si nous avons conscience que des cités douanières ne sont plus adaptées géographiquement, socialement, économiquement au quotidien des agents (loin du tissu urbain, peu de commerces de proximité, voies de communication et de télécommunications limitées, soins etc...), il ne faut pas pour autant tout brader.

Ainsi, la CGT ne s'oppose pas systématiquement à la revente de certaines cités, à condition, bien sûr, d'en reconstruire d'autres qui répondent aux nouveaux besoins et aux attentes des agents, mais telle n'est pas la volonté de l'administration.

Le prétexte de sous-occupation du parc immobilier qu'elle invoque pour le céder, très souvent « sur un plateau » à des organismes plus soucieux de rentabilité que de gestion sociale, est bien fréquemment avancé à tort.

Par sa politique l'EPA MASSE est en totale contradiction avec les besoins de bon nombre d'agents ou de leur famille en situation de grandes difficultés.

Il faut que l'EPA MASSE continue à jouer son rôle social et c'est ce que nos candidats s'engagent à préserver, comme ils l'ont toujours fait (Voir exemple ci après de la Cité Douanière de Valenciennes)..

Comment ?

En continuant à nous apporter votre soutien à notre démarche et à demander :

- davantage de transparence dans les décisions prises politiquement et financièrement
- une meilleure implication des élus dans les projets à venir.
- la tenue de réunions préparatoires aux réunions des commissions régionales
- une participation consultative pour le choix des entreprises pour les rénovations

- la création d'une commission de contrôle pour leur permettre de mieux relayer les informations auprès des Agents
- la mise en place d'un véritable partenariat.

C'est pourquoi, cette année, plus encore que lors des précédentes élections, la CGT a décidé de présenter aux élections interrégionales LILLE-VALENCIENNES-PICARDIE, des candidats disponibles, à l'écoute et sensibles aux attentes quotidiennes des agents, qui auront pour mission de rendre à cet organisme toute son essence.

En un mot nous demandons à ce que soit rendu tout son sens au terme « **parité** ».

Pour permettre aux candidats de la CGT de défendre toutes ces valeurs, nous vous demandons donc de ne pas sous-estimer ces élections et de soutenir nos candidats par votre vote.

Ne laissez pas l'administration choisir pour vous.

Ne laissez pas l'EPA dilapider notre patrimoine commun.

Liste des candidats du SNAD CGT aux élections de la Commission Régionale de la MASSE du 20 mai 2010.

Rita DELOFFRE - ACP 1 SU – Lille Gares BSI

Laurent MENARD– C1 CO – Saint Quentin CRD

Attilio MASCARO – CP SU – CLI

Dominique MORETTI – C2 AG- Lille DI

Christian DEBUE - CP SU - BSE de LESQUIN

Régis DHENAIN – CP CO – Valenciennes CRD

Giacomo VELTRI -ACP2 SU – Halluin BSI

Marianne VAN PAEMEL GOMEZ – ACP2 CO – Lille CISD

Philippe VERBRUGGHE – CP CO – Lille SRE

Ludovic BAR – CP SU – Cambrai BSI

José EXPOSITO – IR3 CO – Roubaix CRD

Jean Philippe DAVID – ACP1 AG – RR Amiens



EPA Masse des Douanes Cité de Valenciennes

Bref rappel historique de la Masse des Douanes : une longue histoire de solidarité

Il faut remonter à la fin de la Révolution Française pour découvrir la trace de cette œuvre sociale dénommée « Masse des Douanes » en même temps que la création la Douane d'ailleurs. Cette institution sociale a été l'œuvre des douaniers dits « actifs » - c'est-à-dire les agents de la branche de la surveillance qui avaient une obligation de résidence - qui, par des dons, finançaient leur habillement et leur équipement. Par la suite elle a permis également de bénéficier de soins médicaux.

Cette « tontine » s'est transformée peu à peu au fil des évolutions de l'administration (prise en charge de l'armement et de l'uniforme) et de l'État (création de la Sécurité Sociale) pour devenir à partir de 1946 la Masse des Brigades des Douanes, permettant aux douaniers de se loger à un prix raisonnable dans des localités où les loyers étaient hors de prix. A partir de 1980, ce sont tous les agents des Douanes qui bénéficient de cette œuvre sociale, intégrant ainsi les agents de la branche opérations commerciales / administration générale.

Voyant très rapidement le danger de voir les agents se secourir les uns aux autres en créant une véritable politique sociale aux services de tous et en s'émancipant de sa tutelle, l'administration a pris immédiatement la main sur la gestion de cette institution. Elle renforcera sa mainmise en 1998 lors de la transformation de la sous direction « Masse des Douanes » en une entité semi indépendante : l'EPA Masse des Douanes (Etablissement Public national à caractère Administratif décret n°97-1181 du 24 décembre 1997). Dans son l'article 2, cet EPA Masse des Douanes a pour mission de « pourvoir au logement des agents des services déconcen-

trés de la DGDDI, dans les localités où les nécessités du service l'exigent et où les logements font défaut ou sont d'un prix trop élevé ». Au 31 décembre, l'établissement EPA Masse des douanes dispose d'un parc total de 3744 logements dont 2501 logements pour le parc domanial et 1243 logements pour le parc locatif.

Son organisation est basée sur plusieurs socles :

- Un service central dirigé par un directeur nommé pour 3 ans par arrêté du ministre.
- Un Conseil d'Administration (CA) formé de 24 membres (12 pour la parité administrative avec voix prépondérante du président et 12 représentants élus du personnel)
- 27 Commissions Régionales de la Masse (CRM), formées chacune de 12 membres, (6 pour la parité administrative avec voix prépondérante du président et 6 représentants élus du personnel) - à l'exception de celle d'Ile de France composée de 24 membres. A ces commissions se rajoutent des agences comptables secondaires et une agence comptable principale.

Dès cette époque, les élus du SNAD CGT avaient dénoncé cette transformation en EPA et stigmatisaient l'existence pérenne de la voix prédominante des présidents. Nous estimions à l'époque, que cette transformation allait fragiliser notre institution au lieu d'en assurer la pérennité, de garantir et - surtout - de développer son rôle social.

Cette crainte est devenue une triste réalité et les mesures qui se succèdent en Conseil d'Administration en sont la parfaite illustration. Deux siècles et demi plus tard, la situation des logements et des loyers a-t-elle réellement changée ?

L'administration et l'État doivent assumer leurs responsabilités

En effet, l'État se désengage inexorablement en réduisant sa subvention envers l'EPA et contraignant celle-ci à brader l'héritage de nos anciens. Ainsi l'administration dilapide le parc pour boucher les trous en vendant les cités domaniales. N'oublions pas la spoliation du produit de ces ventes au budget de l'EPA entre 1998 et 2004, qui représente une perte de près de 8 M€. Fin 2008, le service central a chiffré à 52 M€ la somme nécessaire pour rénover l'ensemble du parc domanial. Cette somme représente pratiquement 2,5 fois le budget de l'établissement.

La seule solution envisagée par l'administration et l'État pour rénover le parc et équilibrer les comptes de l'établissement est de faire assumer la facture par les locataires actuels et à venir par tous les moyens et en parallèle de vendre certaines cités domaniales dont la cité de VALENCIENNES. A titre de comparaison par rapport aux autres CRM de France, celle de Lille (dont dépend Valenciennes) est la plus impactée par la politique des cessions car elle enregistre 6 cessions.

Et même si la contrepartie de la remise aux domaines pour cessions est un retour financier (65% du produit de la vente effectuée par France Domaine) via un compte d'affectation spéciale (CAS) permettant des travaux de rénovation dans les autres cités, le SNAD CGT refuse catégoriquement ces cessions sans connaître la politique prévisionnelle des effectifs et des résidences douanières du Valenciennois fixée par la Directeur Général à la DGDDI. Il n'est pas exclu également qu'avec les réorganisations à venir conduisant à des fermetures de bureaux et brigades, des agents de Valenciennes ou de Lille devront faire le trajet aller retour tous les jours.

La cité de Valenciennes doit donc être conservée dans le giron de l'EPA. La DGDDI ne donne aucune lisibilité sur ce sujet et remet du jour au lendemain la discussion sur le logement social douanier. Il n'y aura plus de possibilité pour les agents rejoignant Valenciennes ou les alentours de se loger dans des cités douanières à des loyers modérés - et en particulier pour les jeunes agents - sauf à se rendre sur Lille où la situation n'est guère brillante ou aller... dans l'Oise.

Pour mémoire : la proximité d'implantations douanières à forts effectifs (46 agents à Saint-Aybert BSI, à 20 km, et 42 agents CO à Valenciennes)

Il était illusoire de croire que la crise économique et financière épargnerait les douaniers qu'ils soient en activité ou retraités. Il en est de même pour le logement. Outre les agents des Douanes en activité, ces logements abritent également une population particulièrement vulnérable, à savoir les jeunes agents et de très nombreuses veuves, veufs, retraité (es) des Douanes.

Pour les premiers il est primordial que l'EPA Masse des Douanes fasse un effort particulier dès à présent pour proposer des logements sociaux douaniers, proches des implantations douanières ou des infrastructures de transports collectifs permettant de s'y rendre, en investissant sur de petites et moyennes surfaces avec des loyers raisonnables pour des débuts de carrière et des baux non précaires.

Pour les seconds qui sont les retraités et les veuves et veufs d'agents des douanes et que nous appelons les « tiers du 1^{er} cercle », ils sont eux aussi confrontés à des difficultés de niveau de vie. Le passage de la vie active à la retraite fait chuter considérablement leurs revenus et leur pouvoir d'achat, à cela s'ajoutent les conséquences de trop faibles revalorisations des pensions et d'une inflation galopante des coûts liés notamment à la santé. Lorsqu'une personne ne perçoit qu'une pension de réversion, proche du minimum vieillesse, elle n'a d'autre choix que de se tourner vers du logement social. Le SNAD CGT défend l'idée qu'il faut protéger par dessus tout ces locataires, en modifiant les textes régissant l'EPA Masse des Douanes pour leur offrir durablement le maintien dans les logements. Nous nous devons de conserver un lien fort intergénérationnel avec les douaniers qui ont contribué par leurs loyers au financement de notre institution.

La situation géographique de la cité de Valenciennes est idéale, car placée en centre ville permettant l'intégration des personnes âgées plus facilement avec toutes les commodités liées aux transports en commun (bus et tramway). N'oublions pas non plus l'enracinement très profond à ce quartier, pour un loyer somme toute très modéré.

En outre cette cité a été rénovée très récemment et enregistre un taux d'occupation supérieur à 50%, seuil décidé par le service central pour déclencher la proposition de cession sur recommandation du rapport IGF/IS de 2008. La vente de la cité valenciennoise ne suffira probablement pas à récupérer le coût des travaux de rénovation consentis pour l'amélioration de cette dernière, puisque celle-ci sera basée sur une estimation minimaliste de France Domaine, comme c'est bien souvent le cas.

Cette résidence sert heureusement à absorber certaines situations familiales qui peuvent concerner chacun de nous pour des raisons aussi tristement banales que la perte d'emploi d'un conjoint, une séparation conjugale ou un accident de la vie. L'existence d'une institution sociale renforcée en matière de logement n'est donc pas un luxe, mais une nécessité pour l'ensemble des douaniers actifs mais aussi pour les plus vulnérables d'entre nous que sont les veufs, veuves, retraité(e) des Douanes.

Les débats qui ont amenés les deux présidents de la CRM de Lille et du CA à proposer unilatéralement la remise aux domaines de la cité de Valenciennes

CRM de Lille du 9 février 2009

Pour rappel : Dans le rapport IGF/IS auquel il est fait référence par le président, il est préconisé de céder les cités domaniales via France Domaine dès lors que ces cités détenaient un taux d'occupation inférieure ou égale à 50%. Or la cité de Valenciennes affiche actuellement un taux d'occupation de 94% dont 3 logements sont occupés par l'administration.

Au 9 février 2009, 14 logements sont occupés par des douaniers et 30 par des tiers (veuves veufs retraités des Douanes y compris). 3 logements sont inoccupés dont 2 jugés insalubres. De plus lors de cette CRM, nous apprenons qu'une 15^{ème} personne demandera un logement et qu'il ne s'agit pas de quinze douaniers en activité mais 17 agents, car deux logements abritent deux couples.

La CFDT a sollicité et obtenu une suspension de séance et, après concertation avec toutes les autres organisations dont la CGT, les représentants des personnels ont refusé plus longtemps de poursuivre ce dialogue de sourd et ont décidé de quitter la séance.

Ainsi, la remise aux services des domaines pour cession a été soumise au vote de la commission régionale de la Masse de Lille, qui s'est prononcée favorablement avec la voix prépondérante du président.

Conseil d'Administration à la DGDDI à Montreuil le 17 novembre 2009

Lors de ce Conseil d'Administration, le SNAD-CGT a voulu faire connaître au Président son hostilité à toutes ventes des cités proposées à la remise aux domaines, arguments à l'appui que ce soit pour une cité située à Modane ou celle de Valenciennes. Le pré-

sident n'a cependant pas voulu entendre plus longtemps nos remarques et a souhaité abréger le débat sans autre forme de procès.

Le SNAD-CGT a sollicité et obtenu une suspension de séance pour connaître le sentiment des autres organisations syndicales sur la méthode de défiance de la part du président. Après concertation et à l'unanimité des organisations représentatives des personnels, après avoir tous conclu que le président ne tenait aucunement compte de leurs observations, le SNAD-CGT s'est exprimé au nom de l'intersyndicale pour refuser plus longtemps cette mascarade de dialogue et tous les représentants des personnels ont décidé de quitter la séance.

Avant de quitter la pièce le président s'est exprimé en ces termes : *« Je constate que vous adoptez une position de principe avant de savoir ce qui va être débattu et je le regrette. Dans ces conditions, les autres points vont être débattus sans vous, alors qu'il existait peut être une marge de manœuvre »*. Pour le SNAD-CGT, cela ressemble fort à de la provocation ou du chantage !

Au regard de tous ces arguments et preuves, nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que l'EPA ne peut aucunement justifier la proposition de cession aux domaines pour la vente de cette cité. Ainsi dans les documents préparatoires ne lit-on pas : *« L'état général d'entretien de cet ensemble, qui a bénéficié de réfections importantes au cours des 5 dernières années, est satisfaisant. Le seul investissement lourd nécessaire serait la rénovation intégrale de deux logements qui ne sont plus proposés à l'attribution, pour un montant estimé à 30 000€ »*. Cette somme est d'ailleurs

contestée par les représentants des personnels de la CRM de Lille, qui estiment cette réfection à 8 000 €. D'où vient cette différence ?

Plus loin sur cette note préparatoire, on peut lire : « *L'ensemble de Valenciennes comporte 50 logements, dont 13 seulement sont occupés par des agents des douanes en activité (soit 26 % de présence douanière active). L'inoccupation de cet immeuble reste modérée (12 %), en raison d'une forte présence de tiers, qui constituent la majorité des résidents.*

Les 28 occupants « tiers » se décomposent en 10 personnes appartenant au « premier cercle » (7 retraités, 3 veuves et une ex-conjointe d'agent), un seul agent du MINEFE (agent administratif principal en poste à la trésorerie principale de Marly), et 16 autres personnes, dont 12 agents publics. L'immeuble présente donc un niveau d'occupation satisfaisant, mais essentiellement dû à son attractivité pour des résidents non douaniers en activité ».

N'est-ce pas là l'essence de la solidarité chère à tous en ces moments de conjoncture économique extrêmement difficile ? L'EPA Masse remplit pleinement son rôle social et les aides sociales gouvernementales sont utilisées à bon escient et pour tous les fonctionnaires. De plus la possibilité offerte à d'autres agents du Minefe ainsi qu'à d'autres administrations de se loger à l'EPA a été accordée depuis de nombreuses années.

Pour information : au 11/12/2009, 14 douaniers en activité, 7 retraités douaniers, 4 veuves de douaniers, 2 retraités fonctionnaires, 13 fonctionnaires en activité (Minefe, Police, Education Nationale, Hospitalier), 2 privés, 3 occupés par la DGDDI et 5 vacants dont 2 jugés vétustes.

La cession a été décidée unilatéralement par Président au CA du 17 novembre 2009 en absence des représentants du personnel. Bel exemple de démocratie...

Les seules explications fournies par l'administration centrale pour nous faire « avaler » cette cession, explications que le SNAD-CGT conteste par ailleurs :

- situation de faible tension du marché de l'immobilier à Valenciennes.
- le loyer moyen dans la communauté d'agglomérations de Valenciennes - Métropole est de 8,2 €/m² (contre 11,9 en moyenne nationale).
- le parc de logements sociaux, géré par de multiples et très actifs bailleurs et autres acteurs, est important et en croissance continue.
- l'offre de logements privés à des loyers raisonnables est également abondante.
- acquisition d'une résidence principale n'est pas inaccessible pour les agents qui se sont fixés dans la région (prix des maisons et appartements inférieurs de 30 à 40 % aux moyennes nationales).

Mais ce qui nous exaspère et fait craindre le futur c'est qu'il n'y a pas de réponse aux questions pourtant essentielle : **« Que vont devenir les personnes habitant dans ces logements après la vente effective ? Si maintien dans les lieux, à quel prix ? »**

La seule proposition de l'EPA Masse est inacceptable en l'état : **« Le maintien dans leurs logements des derniers occupants agents des douanes en activité qui demeureront encore à la cité lorsque la cession sera effectivement conclue, sera recherché en accord avec les services domaniaux et le futur acquéreur ».**

Donc, rien n'est moins sûr.

En absence de toutes prospections et d'avenir, le SNAD-CGT vous propose d'intervenir auprès de notre ministre pour que cette délibération soit annulée et que cette cité reste dans le giron de l'EPA Masse des Douanes et continue ainsi à remplir son rôle social.

Merci d'avance

L'ensemble des locataires valenciennois
Les élus du SNAD -CGT à leurs côtés